LA PUISSANCE DU TALON® DISPONIBLE EN BLOCS COULÉS DE 20 GRAMMES TITRANT 25 PPM DE BRODIFACOUM.

- **Permet d'éliminer les rats et les souris à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments.**
- **Appât rodenticide à prise unique.**
- **Permet de lutter contre les rongeurs résistants aux autres molécules anticoagulantes.**
- **Permet l'éradication des colonies avec un minimum d'appât.**



Une formulation innovante et hautement attractive

- **Formulation équilibrée** (paraffine, farine et brisures de grains)**.**
- **Riche en arômes et excipients.**
- **Très attractive et appétante, même en cas de compétition alimentaire.**
- **Contient un agent amérisant et un colorant.**
- **Stable à l'humidité et à la chaleur.**
- **Ultra polyvalente.**
- **Conditionné en seau de 5 kg (250 blocs de 20 g).**
- **Efficace à très faibles doses.**

Talon® Block XT

syngenta®

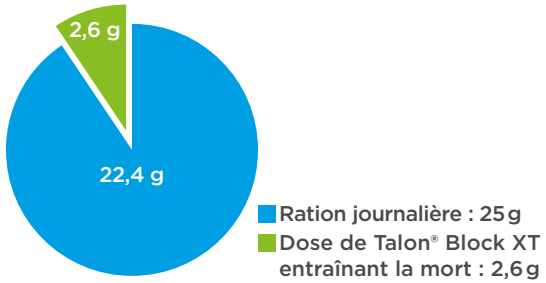
OSES

ckXT minimise l'utilisation de rodenticides car il faut moins d'appâts pour un niveau d'efficacité plus élevé. Ces faibles quantités d'appâts limitent l'exposition des organismes non-cibles. Il y a moins de produit à acheter, à transporter et à manipuler.

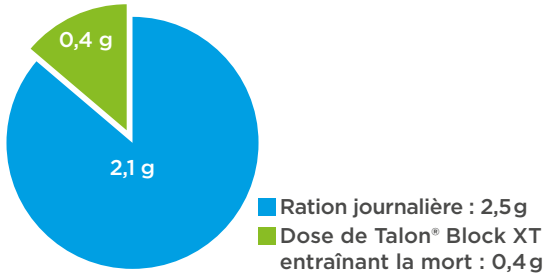
Talon® BlockXT est un rodenticide à prise unique. Un rongeur qui consomme 10 à 16 % de ses besoins alimentaires journaliers en appât est condamné.

Un rat peut manger cette quantité en une seule fois (prise unique) et une souris lors de ses multiples visites de l'appât durant la même nuit.

TALON® Block XT Rats (DL_{50})



TALON® Block XT Souris (DL_{50})



INSTRUCTIONS D'EMPLOI

Doses et distances minimales entre les postes d'appâtage

Pour le contrôle du rat brun *(Rattus norvegicus)*, du rat noir *(Rattus rattus)* et de la souris domestique *(Mus musculus)*. Les appâts doivent être placés uniquement dans des boites d'appâtage sécurisées.

- Pour les rats : 100 - 200 g d'appât par point d'appât. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 mètres.
- Pour la souris : 20 - 40 g d'appât par point d'appât. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 mètres.

En intérieur :

Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

En extérieur :

Les postes d'appâtage doivent être inspectés [pour les souris - au minimum tous les 2 à 3 jours au] [pour les rats - seulement 5 à 7 jours après le] début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intactes et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage au besoin. Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.

Ne pas utiliser en guise d'appâtage permanent.

FOR LIFE UNINTERRUPTED™

Et la vie continue™

PP305-11-2023 - annule et remplace toute version précédente - Il appartient à l'utilisateur de s'assurer qu'il dispose bien des dernières informations réglementaires produits en consultant les fiches techniques sur notre site internet www.syngenta-pro.fr © 2023 -

Talon® Block XT

syngenta®

Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.
S.A. au capital de 101 075 884 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com. : FR 11 443 716 832. Agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques.

TALON® BLOCKXT - AMM N° FR-2019-0007 - Composition : 0.0025 % brodifacoum - (TP14 Rodenticide) - Attention- H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire l'étiquette avant utilisation. P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation en vigueur.

® Marque enregistrée d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement.
Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta-pro.fr.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS BIOCIDES AVEC PRÉCAUTION.